

Plus-values et gains divers

Fiscalité, placements & réductions d'impôt 2016

Abattements et moins-values

(p. 243)

Cession de titres en 2014

(p. 265)

16/02/2016

Imputation des moins-values

Le contribuable peut imputer ses moins-values antérieures sur les plus-values de son choix et pour le montant de son choix.

Il en est de même pour les moins-values de l'année.

Valeurs mobilières : abattement pour durée de détention

Nouvelles règles applicables (Arrêt du Conseil d'État du 12/11/2015 n° 390265)

